



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Ninon PÉCHINOT en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 septembre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 17 septembre 2018.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Maire
Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 207.000 € HT, en fournitures et services comme en travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants si les crédits sont inscrits au budget et lorsque ceux-ci ne conduisent pas au dépassement du seuil de 207.000 € HT (alinéa 4),

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DÉCISION N° 1 DU 9 OCTOBRE 2018
Exécutoire le 16 octobre 2018**

VIE CULTURELLE

Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré
Organisation d'un concert des professeurs le 27 janvier 2019 à l'Escale
Fixation des tarifs :

- . Tarif unique : 6,00 €
- . Gratuit pour les élèves de l'Ecole Municipale de Musique et les moins de 12 ans

**DÉCISION N° 2 DU 9 OCTOBRE 2018
Exécutoire le 16 octobre 2018**

DIRECTION DES FINANCES

Souscription d'une carte achat public au sein de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2018
Conditions de mise en œuvre



❖ **Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement Urbain, à Paris le mardi 11 décembre 2018 pour assister au Conseil d'Administration du Club des Villes et Territoires Cyclables**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme et des Projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du mardi 11 décembre 2018,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Elections – Répertoire Electoral Unique (REU) – Mise en place de la commission de contrôle – Désignation des membres titulaires et suppléants**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'entériner le nom des candidats volontaires suivants nommés par le Maire, dans l'ordre du tableau :

TITULAIRES	LISTES
Bernard RICHER	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
Claude ROBERT	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
François MILLIAT	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
Alain FIEVEZ	Liste de gauche Saint Cyr Plurielle
Marie-Hélène PUIFFE	Liste de gauche Saint Cyr Plurielle

SUPPLEANTS	LISTES
Colette PRANAL	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
Joëlle RIETH	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
Patrice VALLÉE	Saint-Cyr - Notre cœur, notre force
Patrice DESHAIES	Liste de gauche Saint Cyr Plurielle
Ingrid de CORBIER	Liste de gauche Saint Cyr Plurielle

- 2) Charge Monsieur le Maire d'adresser cette liste à la Préfecture de l'Indre-et-Loire et procéder à son affichage.



❖ **FINANCES – Mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la facturation sur chacun des budgets suivant la répartition ci-dessous :

Somme cumulée du réalisé au 31/12/2017 de tous les budgets annexes	19 046 890,37 €				Répartition des frais de personnel en 2017	64 742,23 €
	<i>Répartis comme suit</i>					
Bois Ribert	3 878 373,09 €	20%			13 182,97 €	
Charles De Gaulle	2 300 289,19 €	12%			7 818,91 €	
Central Parc	10 468 448,44 €	55%			35 583,27 €	
Croix De Pierre	1 474 554,11 €	8%			5 012,15 €	
La Roujolle	925 225,54 €	5%			3 144,93 €	
		100%			64 742,23 €	

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 9 octobre et le 5 novembre 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **FINANCES – Actualisation de l'autorisation de programme – Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne Mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	AUTORISATIONS DE PROGRAMME										RESSOURCES		
		Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 120 000	0	0	0	0	700 000	1 500 000	920 000	0	autofinancement	1 383 509	3 120 000
											Subvention	353 491		
												emprunt	1 383 000	

❖ **FINANCES – Provision pour litiges – Contentieux Grands Garages de Touraine - Annulation de la provision constituée par délibération du 10 juillet 2017**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Reprend la provision constituée à l'occasion du contentieux avec la société des Grands Garages de Touraine à hauteur de **31 590,00 €**.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 13 novembre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 13 novembre 2018.

❖ **INTERCOMMUNALITÉ – TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE**

A – Transfert de l'actif des compétences transférées de la Ville à la Métropole

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Dit que ces biens sont en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,
- 2) Dit que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,
- 3) Charge le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint en charge des Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens mobiliers recensés en annexe.

B – Convention de mise à disposition ascendante ou descendante de personnes – Avenant n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte l'avenant n° 1 à la convention initiale du 30 décembre 2016,
- 2) Précise que ledit avenant est conclu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

C – Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du lundi 22 octobre 2018

Les points examinés lors de ce Conseil Métropolitain sont les suivants :



- **Piscine du Lac** : La concession votée pour l'exploitation du Centre Aquatique du Lac expire en septembre 2018. Aussi la création d'une commission délégation de service public a été votée pour l'exploitation du centre aquatique.
- **Patinoire quartier des Deux Lions** : Madame LEMARIÉ signale qu'un travail complet a été effectué sur les patinoires et il semble intéressant de remettre à niveau la patinoire sportive du Centre Municipal des Sports de Tours et de créer une partie ludique à un autre endroit. Elle précise que le lieu est desservi par le tramway, d'où l'idée de son implantation dans le quartier des Deux Lions.
- **Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** : Adoption d'un document administratif obligatoire de prospective à travers de grands axes. Madame LEMARIÉ signale que ce document a été présenté par Monsieur Jérôme BARATIER, Directeur de l'ATU, et ce, en perspective de la construction de la deuxième ligne du tramway.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 18 octobre 2018**

Monsieur BOIGARD signale que lors de cette réunion a été examiné le rapport d'orientations budgétaires. Ont également été étudiées les priorités d'investissement du syndicat à savoir, le renforcement, la sécurisation et la maintenance de tout ce qui a trait à l'électricité et aussi, une importante participation financière du syndicat sur les travaux des communes.

Monsieur BOIGARD précise que les dépenses d'investissement sont croissantes depuis 2014. L'éclairage public enregistre également une croissance importante dans le budget. Il tient à souligner que l'Établissement Français du Sang confie au Syndicat d'Énergie la gestion nationale de ses installations électriques de bornes de recharges. Il tient à souligner que le SIEIL, au niveau Départemental, possède de nombreuses bornes de recharges et précise qu'il s'agit d'un des premiers départements français à bénéficier d'autant de points de recharges.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du lundi 5 novembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE -
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ **Bibliothèque Municipale George Sand – Charte documentaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve le projet de charte,



2) Autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 12 novembre 2018**

Madame JABOT indique que lors de ce Conseil d'Administration cinq demandes de secours exceptionnels ont été étudiées.

Elle donne ensuite les informations suivantes :

- Ateliers SIEL BLEU : ils ont démarré avec 18 participants au Centre de Vie Sociale et 11 participants à la résidence Konan,
- Ateliers Mnémo seniors : 10 personnes ont participé à cet atelier. Il y a une longue liste d'attente,
- Ateliers prévention routière : 21 personnes se sont inscrites le 16 octobre 2018 pour le 1^{er} atelier et 24 personnes pour le 2^{ème} du 6 novembre 2018. Les participants sont satisfaits,
- Les ateliers « Wimoov », portant sur la mobilité des seniors, ont commencé le 8 novembre 2018. 10 personnes se sont inscrites. **Madame JABOT** précise que l'idée est d'apprendre aux personnes en situation de fragilité à se déplacer. Elle précise que c'est également une lutte contre l'isolement.

Madame JABOT signale que le personnel du CCAS a bénéficié d'une formation sur la domiciliation des gens du voyage le 7 novembre 2018. Une deuxième formation aura lieu le 21 novembre prochain. Elle ajoute que la réunion sur le plan hivernal a eu lieu à la Préfecture le 8 novembre 2018. Une mobilisation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion est mise en place : 501 places en Indre-et-Loire, dont 48 places supplémentaires pour 2018, avec l'ouverture potentielle de gymnases, de maraudes supplémentaires et d'une extension de l'ouverture des lieux d'accueil de jour.

La prochaine conférence de l'UTL aura lieu le 22 novembre 2018 avec pour thème « le Brexit, y aura-t-il un vainqueur ? ».

La prochaine séance de cinéma aura lieu le 15 novembre 2018 avec la projection du film « le grand bain ».

Madame JABOT ajoute que le 29 septembre 2019 prochain aura lieu le thé dansant. Une conférence, animée par Madame Philippa LENORMAND, aura lieu le 6 décembre 2018 à 17 h 30 au Centre de Vie Sociale avec comme thème « les bienfaits du chant ».

Enfin, elle précise que le goûter du nouvel an aura lieu le 13 janvier 2019, avec une animation de Delphine DORIOLA.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 30 octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint, Président de la commission d'appel d'offres,
Madame BAILLÉREAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport

- ❖ **Participation financière au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) – Extension du périmètre de la convention initiale à la commune de Semblançay**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

- ❖ **Séjours vacances pour enfants – Année 2019 – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces avec les entreprises suivantes retenues par les membres de la Commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 : Séjour groupe vacances d'hiver attribué à : Les Compagnons des Jours Heureux de Saint-Germain-en Laye au prix de 865 € TTC par enfant.
 - Lot n°2 : Séjours linguistiques – (vacances été en Europe) attribué à PRO LINGUA de Paris aux tarifs suivants :
 - Séjour Angleterre au prix de 1 534,50 € TTC/ enfant,
 - Séjour Allemagne au prix de 1 494,00 € TTC/enfant
 - Séjour Espagne au prix de 1 605,00 € TTC/enfant
 - Séjour Irlande au prix de 1 605,00 € TTC/enfant.
 - Lot n° 3 : Séjours linguistiques aux USA (vacances d'été) attribué à PRO LINGUA de Paris au prix de 2 650,00 € TTC/enfant.
 - Lot n° 4 : Séjour groupe été en bord de mer attribué à GECTURE de Villecresnes (94) au prix de 921,00 € TTC/enfant (séjour sur l'île d'Oléron).



- Lot n°5 : Séjour groupe été en Angleterre « Summer Camp » attribué à PRO LINGUA de Paris au prix de 1 700,00 € TTC/enfant.
- Lot n°6 : Camp itinérant en Europe en été : aucune offre n'ayant été reçue, ce lot a été déclaré infructueux. Ce lot ne fera pas l'objet d'une nouvelle consultation (pour mémoire 3 enfants sont partis en 2018.)

❖ **PETITE ENFANCE – Convention avec l'ADPEP 37 pour l'accueil du ludobus au cours de l'année 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ **SPORT – Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d'avance sur la subvention 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association de l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 20.000,00 €.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 31 octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint – Président de la Commission d'Appel d'Offres**

❖ **ZAC de la Ménardière – Suppression de la ZAC**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la suppression la ZAC de la Ménardière et le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- 2) Rétablit la part communale de la taxe d'aménagement sur son périmètre,
- 3) Procède aux mesures de publicité suivantes selon les dispositions de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme :
 - a. affichage de la délibération pendant 1 mois en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire
 - b. faire mention de cet affichage en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département
 - c. publier la délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

❖ ZAC Charles De Gaulle – Modification de la grille de prix pour la cession des lots habitat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)

- Approuve la grille tarifaire modifiée de la partie habitat de la ZAC Charles de Gaulle, à savoir que le prix minimum est établi au mètre carré à 185 € HT au lieu de 200 € HT.

❖ Acquisitions Foncières – Périmètre d'étude n° 9 – Acquisition de la parcelle cadastrée AT n° 852 (91 m²) 83 boulevard Charles De Gaulle, appartenant aux consorts BURON

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts BURON la parcelle bâtie cadastrée section AT n° 852 (91 m²), sise 83 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 9,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 25.000,00 euros net vendeur,
- 3) Désigne Maître GRANDON, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.



❖ **Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique – Convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Centre de Loisirs du Moulin Neuf à Mettray – Parcelle cadastrée section AH numéro 11**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine pour le passage d'une ligne électrique et la pose d'un coffret sur la parcelle cadastrée section AH numéro 11, constituant l'assiette du Centre de Loisirs du Moulin Neuf,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du mardi 6 novembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Fourniture de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'Offres Ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant avec les entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :
 - Groupement Edenred SAS/FLEETPRO pour les Lot n°1 - fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives, et le lot n°2 - fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives et services associés (péage, parking, lavage...)

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration résidence Choisille

Monsieur FIEVEZ signale que lors de l'inauguration de la résidence « Choisille », il a estimé que l'ensemble des propos tenus lui avaient semblé surréalistes, voire vide. Il estime qu'ils auraient dû être orientés sur une information citoyenne basée sur le fonctionnement de l'EHPAD et de la résidence séniors, et non pas sur des éléments purement techniques.

Il estime qu'il aurait été intéressant de parler le jour de l'inauguration, du transfert des 32 résidents de la Membrolle à Saint-Cyr, du confort humain mis à la disposition de ces résidents ainsi que préciser si les 42 appartements de la résidence séniors étaient occupés.



Madame JABOT lui apporte des éléments de réponse sur le fonctionnement de l'EHPAD et sur la façon dont sont encadrés les résidents. Elle ajoute qu'il lui est possible de prendre rendez-vous avec la Directrice de l'établissement qui pourra lui fournir tous les renseignements qu'il souhaite obtenir.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Briand.' with a period at the end.

Philippe BRIAND.